



20, rue principale  
57670 LENING  
Tél : 03 87 01 67 36  
Email : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 01/02/2023

Convocation du 27/01/2023

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 01/02/2023 à 19h30 en Mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : Antoine ERNST –DUMONS Christophe — FEIERABEND Florence – FOIS Jean — HOUPERT Bertrand – SCOVRON Charlène - GAROFALO Alexandro -.
Absents excusés : 4	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : MANGIN Isabelle - ZIMMERMANN Bernard
Absents non excusés : 0	<u>PROCURATION</u> : DEISS Gabriel donne procuration à Christophe DUMONS - HAUDRY Philippe Donne procuration à ERNST Antoine
Vote par procuration : 2	
Nombre de conseillers présents : 7	
Nombre de conseillers votants : 9	

Secrétaire de séance : Christophe DUMONS

DCM 03/2023

**Objet : Approbation du compte administratif 2022.**  
**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Après avoir entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2022,  
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Monsieur le Maire s'est retiré de la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité, laissant la présidence à Monsieur DUMONS Christophe, adjoint au Maire pour le vote d'adoption,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le Compte administratif 2022 qui se résume ainsi :

**Section fonctionnement :**

Recettes : 279.875,41 €

Dépenses : 123 770.52 €

⇒ **Résultat excédentaire : 156 104.84€**

**Section investissement :**

Recettes : 262.604,74 €

Dépenses : 125 809.65 €

**Résultat excédentaire de : 136 795.09 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Prendre acte de la présentation du compte administratif 2022,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Voter le compte administratif et d'Arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2022

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## DCM 04/2022

**Objet : Approbation du compte de gestion.**

**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Le Compte Administratif ayant été adopté par les membres du Conseil Municipal par délibération n°03/2023 de ce jour, il est présenté le compte de gestion de l'exercice 2022 réalisé par le receveur municipal.

Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites pour la commune de Léning pendant l'année 2021 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Compte de gestion 2022.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## DCM 05/2023

**Objet : Bilan du Foyer de l'année 2022.**

**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle polyvalente pour l'année 2022 ci-dessous :

<b>BILAN DES DEPENSES FOYER POUR 2022</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>CONSOMMATION</b>	<b>TARIF TTC</b>
<b>EDF</b>	facture decembre du 28/12/22	315	93,85 €
	facture fevrier du 28/02/22	298	109,34 €
	facture avril du 28/04/22	323	106,08 €
	facture juin du 28/06/22	198	112,18 €
	facture aout du 28/08/22	101	98,06 €
	facture octobre du 28/10/22	80	85,19 €
			<b>604,70 €</b>
<b>EAU</b>	fevrier (3e quadrimestre 2021)	6M3	72,92 €
	juin (1er quadrimestre 2022)	4m3	66,05 €
	octobre (2eme quadrimestre 2022)	14M3	100,53 €
			<b>239,50 €</b>
<b>FIOUL</b>	TOTAL ENERGIE	1500,00	2 196,00 €
			<b>2 196,00 €</b>
<b>ASSURANCE</b>	(2397,76/1683m2)x472m2		<b>670,24 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>3 710,44 €</b>
<b>LOYER</b>	ASCL 12x 170 €		2 040,00 €
<b>LOCATION</b>	DORR Gérard (location 26/12/21)		120,00 €
	DEISS Gabriel (location 31/12/21)		135,00 €
	SOLLAZZO Michel (location 6/01/22)		85,00 €
	DEISS Gabriel (location 3/04/22)		175,00 €
	PERON Robert (location 24/04/22)		175,00 €
	HOUVERT Fernand (location 27/05/22)		45,00 €
	BIER Lionnel (location 23/05/22)		145,00 €
	ERNST Elisabeth (location 29/05/22)		100,00 €
	WILHELM Mickaël (location 11/06/22)		145,00 €
	DUMONS Aymeric (location 02/07/22)		100,00 €
	BRINO Olivier 8/07/22		100,00 €
	Evers luc (location 23/07/22)		145,00 €
	HAUDRY Philippe (location 18/08/22)		145,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>3 655,00 €</b>
	<b>DIFFERENCE</b>		<b>- 55,44 €</b>

Après examen du bilan des recettes et des dépenses correspondant à la salle polyvalente pour l'année 2022, le conseil Municipal décide :

- De valider le bilan qui présente un résultat non équilibré de 55,44€
- de maintenir le montant du loyer trimestriel de 510€, à verser par l'association ASCL.

### **DCM 06/2023**

**Objet : Nomination des délégués de la chasse communale**

**Classification : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes**

Le maire fait part aux conseillers que suite à l'élection du conseil municipal actuel, il n'a pas été procédé à la nomination des délégués de la commission pour la chasse communale ; celle-ci est composée du Maire et 2 délégués.

Pour les délégués, Messieurs Christophe DUMONS et Bertrand HOUPERT sont candidats.

Après en avoir débattu, les conseillers acceptent les 2 candidatures.

Le conseil municipal décide que les 2 membres de la commission de la chasse communale : Monsieur Christophe DUMONS et Bertrand HOUPERT et le maire étant membre de droit.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DCM 07/2023**

**Objet : Travaux Taille des arbres :**

**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Le maire informe de la nécessité de tailler les arbres situés dans le village cette année ; la dernière campagne de taille date de 2021.

A cet effet, 2 entreprises ont été consultées pour établir un devis pour la rue Principale, la rue du Moulin et la rue du Ruisseau.

Les arbres de la rue des Près, rue de l'Ecole ont déjà réalisés par nos soins et ceux de la rue des Rosiers ainsi que ceux implantés chemin de Gréning seront réalisés pour fin mars.

Après analyse des offres, le maire propose de confier les travaux à l'entreprise Bois Espace Vert de Dieuze.

Après en avoir débattu, les conseillers retiennent Bois Espace Vert de Dieuze pour un montant de 4966€ ht pour effectuer ces travaux

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DCM 08/2023**

**Objet : Résiliation et reprise du bail de chasse.**

**Classification : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes.**

Le maire donne lecture du courrier de Mr WALTER Anthony, adjudicateur actuel du lot de chasse unique de notre commune et dont le bail doit être renouvelé en 2024.

Ce dernier nous fait part de sa décision de résilier le bail de chasse en cours pour motif personnel lié au chômage.

Toutefois, Mr Damir MEHMEDIC, l'un des partenaires actuels de la chasse de Léning, fait acte de candidature pour reprendre le bail jusqu'en 2024, année de fin de bail réglementaire. Mr MEHMEDIC a remis les documents afférents pour la reprise.

A cet effet, la commission locale de la chasse communale s'est réunie le 1<sup>er</sup> février 2023 à 18h00, pour statuer sur la demande de résiliation du bail par l'actuel adjudicataire Mr Walter et celle de Mr Mehmedic qui se porte candidat à la reprise du bail pour l'année restante du bail. En effet, la période du bail de chasse actuel prend fin en 2024.

Après avoir pris connaissance des argumentations données par Mr Walter, les membres de la commission déclarent, selon les conditions de résiliation du bail en vigueur, conformes les arguments r de ce dernier pour résilier son bail. Par ailleurs, et après avoir analysé la demande ainsi que les pièces afférentes de Mr Mehmedic, pour la reprise du bail jusqu'en 2024, les membres de la commission acceptent que le bail de la chasse communale lui soit attribué pour l'année 2023/2024.

A cet effet et suite au débat qui s'en suivi, les conseillers acceptent la résiliation du bail par Mr Walter et émettent un avis favorable pour la reprise du bail par Mr MEHMEDIC sur les conditions financières en cours.

Ils autorisent également le maire à procéder à la démarche administrative nécessaire de cette résiliation du bail, puis de sa reprise.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DCM 09/2023**

**Objet : Intégration d'une parcelle communale dans le marais.**

**Classification : 7.1 Décision budgétaire.**

Le maire part aux conseillers de la rencontre qu'il a eu avec Mme Jeanne TARDIEU du CEN Lorraine concernant la demande d'intégrer la parcelle 3 en section 2 dans la zone protégée du marais en aval.

Cette parcelle communale est actuellement louée à Mr Houpert Franck agriculteur de Virming.

Ce dernier après avoir été consulté, a donné son accord pour que le bail soit transféré au CEN Lorraine ; il pourra continuer comme avant à récolter le foin dans cette parcelle en effectuant néanmoins une fauche dite tardive.

Le loyer au profit de la commune variera entre 53 et 55€ l'hectare selon le nombre de fauche qui sera effectué (une ou deux).

Après délibération, les conseillers acceptent le transfert de bail au CEN Lorraine pour protéger cette parcelle sur tourbe calcaire qui constitue un patrimoine remarquable pour la biodiversité.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents.*

*Le Maire  
Antoine ERNST*